



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La MRC d'Argenteuil annonce des mesures concrètes dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Lachute, le 18 mars 2020 - La MRC d'Argenteuil tient à faire le point sur la situation actuelle et à présenter les actions qu'elle met de l'avant afin de soutenir la population dans le présent contexte. D'entrée de jeu, les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil saluent le leadership démontré par le gouvernement du Québec et endossent pleinement et totalement les mesures préventives qui furent rapidement mises en place par les autorités gouvernementales.

À titre de gouvernement de proximité, la MRC d'Argenteuil, en droite ligne avec ses compétences, sa mission et ses valeurs, se fait un devoir d'être proactive et à cet effet, elle annonce aujourd'hui l'instauration de mesures spéciales.

Mesures de soutien à l'économie locale

La MRC d'Argenteuil apprécie les mesures d'aide financière annoncées ces derniers jours par le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec.

La MRC, avec son Service de développement économique (SDE), veille au plein développement et au rayonnement des entreprises de son territoire. En cette période de crise, l'équipe au grand complet du SDE concentre tous ses efforts afin d'accompagner et de soutenir les entrepreneurs, de concert avec les gouvernements du Québec et du Canada.

Soucieuse de minimiser les impacts financiers de la COVID-19 sur la communauté d'affaires, la MRC invite les entreprises du territoire à communiquer avec le SDE, à l'adresse courriel suivante : sde@argenteuil.qc.ca, afin de connaître leurs besoins spécifiques et les informer des mesures de soutien spéciales qui peuvent être rendues disponibles.

De façon plus spécifique:

- Possibilité d'octroyer des prêts provenant du Fonds Local d'Investissement (FLI), pour des fonds de roulement d'urgence aux entreprises ayant un besoin immédiat de liquidités;
- Moratoire sur le paiement, capital et intérêts, pour le mois d'avril 2020, pour les prêts en cours provenant du Fonds Local d'Investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);
- Possibilité, au besoin, de prolonger ledit moratoire sur le paiement, capital et intérêts, et ce, pour une durée maximale de 5 mois, pour les prêts en cours, provenant du Fonds Local d'Investissement (FLI).

Veuillez noter que les mesures ci-haut mentionnées sont sujettes à changement, selon l'évolution de la situation.

Le préfet suppléant et président du comité de développement économique de la MRC, monsieur Carl Péloquin, encourage fortement la communauté d'affaires à ne pas hésiter à faire appel à l'équipe du SDE de la MRC d'Argenteuil. Il souligne que la MRC s'engage à faire toutes les représentations nécessaires auprès des autorités gouvernementales, de manière à ce que la voix de la communauté d'affaires d'Argenteuil soit entendue et que des programmes d'aide adaptés soient mis en place le plus rapidement possible.

Pour plus d'information, prière de consulter la page Facebook du Service de développement économique d'Argenteuil ou le site Internet industriellargenteuil.com.

De plus, la MRC d'Argenteuil et la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil encouragent fortement la population à favoriser l'achat local afin d'aider nos entreprises à passer à travers cette période difficile.

Mobilisation des partenaires du milieu

À l'initiative de la MRC d'Argenteuil, un comité de partenaires a été constitué le 16 mars 2020 afin de coordonner les actions et les interventions du milieu auprès de la communauté. Une vingtaine de représentants des milieux institutionnel, communautaire et commercial ont accepté l'invitation avec empressement dans le but d'assurer un soutien à la population en ces temps difficiles. Les enjeux de sécurité alimentaire ont rapidement été identifiés comme étant la priorité.

À cet égard, une ligne téléphonique dédiée sera bientôt mise en place afin de recueillir les offres de bénévolat de personnes âgées de 60 ans ou moins souhaitant venir en aide aux aînés de 70 ans ou plus ainsi qu'aux personnes vulnérables visées par les recommandations d'isolement du gouvernement du Québec. Cette ligne sera mise en service très prochainement et des précisions seront communiquées sous peu. De plus, un service quotidien d'appels téléphoniques d'amitié sera mis en place par des partenaires du milieu pour des personnes seules et dans le besoin.

Services maintenus

Par mesure préventive, la MRC d'Argenteuil a annoncé, le 17 mars 2020, la fermeture au public de l'édifice centenaire du 430 rue Grace, et de la gare historique du 540 rue Berry, à Lachute. La plupart des services sont maintenus et certains sont disponibles en ligne ou par téléphone.

Transport adapté et collectif

Le Service des transports de la MRC d'Argenteuil maintient ses services sur l'ensemble de son territoire. Prenez note que des mesures de prévention sont appliquées afin de limiter la propagation de la COVID-19. À titre d'exemple, la MRC et ses transporteurs ont accentué les mesures d'hygiène dans les véhicules (autobus et taxis). Les chauffeurs ont également été sensibilisés à l'importance de bonnes pratiques d'hygiène. De plus, la MRC joint sa voix à celle de la Santé publique pour rappeler que la meilleure protection pour les usagers, est d'appliquer les consignes d'hygiène de base. Afin de respecter la consigne d'éloignement social nécessaire pour limiter la propagation du virus, la MRC décrète que la limite du nombre d'usagers à bord des minibus est réduite à 7, et dans les taxis à 1. La MRC avise les usagers de ne pas faire appel à ses services s'ils présentent des symptômes de toux, de fièvre ou de difficultés respiratoires.

La MRC demande aux usagers de limiter leurs déplacements et de n'utiliser les transports que pour les motifs jugés essentiels, tels qu'épicerie, travail et santé.

Les bureaux du Service des transports étant fermés au public, la MRC demande à la clientèle de communiquer par téléphone au 450 562-5797 pour toute information.

Séances du conseil

Conformément aux directives émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil de la MRC d'Argenteuil se tiendront à huis clos.

Solidarité sociale et devoirs des citoyens

Le président du comité de sécurité publique de la MRC, monsieur Marc-Olivier Labelle, rappelle le contexte particulier d'Argenteuil qui compte une forte proportion de personnes âgées de 70 ans et plus, soit près de 5 000 personnes, ce qui, en pourcentage, est supérieur à la moyenne provinciale.

« Conséquemment, il est impératif que nos aînés, face à cette pandémie de la COVID-19, se soumettent aux mesures d'isolement et demeurent à leur domicile en application des directives gouvernementales. La MRC suit la situation de très près et déploie tous les efforts requis afin de suivre les consignes du gouvernement à la lettre ».

Le préfet de la MRC, monsieur Scott Pearce, tient à souligner le sens du devoir du personnel du secteur de la santé et des services sociaux et autres services essentiels, ainsi que l'engagement et le dévouement des municipalités locales et des partenaires du milieu.

Monsieur Pearce assure le plein engagement de la MRC d'Argenteuil auprès de ses neuf municipalités locales et de la population : « Les valeurs de solidarité, d'entraide et d'empathie qui guident notre gouvernement de proximité prennent tout leur sens face à la situation exceptionnelle qui sévit présentement. De concert avec nos précieux partenaires du milieu, nous sommes et serons présents et proactifs tant et aussi longtemps que la situation l'exigera ».

-30-

Source : MRC d'Argenteuil

Pour information :

Lucie Lafleur, conseillère en communication

MRC d'Argenteuil

450 562-2474, poste 2306 | llafleur@argenteuil.qc.ca